



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-798)

25-03-4316

25-03-4317

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 19 mars 2025, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Ghislain Collin	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
M. Michel Daigle	Mun. de Sainte-Anne-du-Lac
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel	Mun. de Notre-Dame-du-Laus
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Étaient présents en visioconférence

M. Marc Champagne	Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier, Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 MARS 2025

Il est proposé par M. Michel Daigle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 19 mars 2025 en ajoutant les points suivants :

11.6 Le personnel

11.6.2 Retraire — opérateur de machinerie lourde

11.6.3 Poste régulier — technicien en traitement des eaux de lixiviation

13. Varia

13.1 Nomination d'un représentant Tricentris

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Mme Annick Millaire, de la firme Mayer, Millaire et associés Inc., CPA, présente les états financiers pour l'année 2024 et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'accepter, pour dépôt, les états financiers 2024 et d'en déposer une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

25-03-4318

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS 2024

ATTENDU le dépôt des états financiers 2024, et qu'en date du 1^{er} janvier 2025, il y a un surplus non affecté de 614 085 \$;

ATTENDU les différents besoins de la Régie ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité de procéder aux différentes affectations, provenant des surplus non affectés, et ce, comme suit :

Remboursement — fonds affecté pour la machinerie	50 000 \$
Affectation — recouvrement	130 000 \$

Il est également résolu de regrouper différents soldes de comptes de surplus affectés suivants en un seul compte :

Case de béton/écocentre	(3 200 \$)
Réparation centre de transfert	(16 170 \$)
Achat de bacs	(108 \$)
Achat de bancs	(1 289 \$)
Valorisation des biogaz	(22 668 \$)
Achat d'un dépoussiéreur	(370 \$)

Équipements et infrastructures	43 805 \$
--------------------------------	-----------

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4319

OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025

ATTENDU que l'offre de services pour les honoraires professionnels pour l'audit des états financiers s'est terminée le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que la firme Mayer, Millaire et associés CPA Inc., détient déjà toutes les données de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service, en date, de la firme Mayer, Millaire et associés CPA Inc., pour l'audit des états financiers 2025 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, d'une somme totale de 11 750 \$ (plus taxes) et un taux horaire de 140 \$/heure pour les travaux supplémentaires qui seront demandés par la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4320

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 MARS 2025

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 6 mars 2025 en effectuant la correction suivante :

Correction aux présences : M. Normand Latreille était en présentiel.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

25-03-4321

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. Michel Daigle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 19 février 2025 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4322

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 28 février 2025, pour une somme totale de 529 376,01 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4323

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 28 FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 28 février 2025, pour une somme totale de 745 896,18 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

11 mars 2025

Correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant les crédits compensatoires provenant de la vente du biogaz.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉUNIONS

20 février 2025: AOMGMR — comité de gestionnaires de site d'enfouissement publics

24 février 2025: BAPE — rencontre avec nos consultants en vue de la 2e partie des audiences publiques

26 février 2025: Millaire Mayer et associés CPA inc. — présentation des états financiers 2024
ADMQ — formation sur la jurisprudence récente en matière de droit municipal et relation de travail

27 février 2025: GBI — rencontre de démarrage pour le projet de recouvrement 7 500 m2 et l'installation de neuf puits de captage des biogaz

10 mars 2025: WPS Canada inc. — projet d'installation d'un abri pour l'aire de réception de la plateforme de compostage

11 mars 2025: BAPE — rencontre avec nos consultants en vue de la 2e partie des audiences publiques



No de résolution
ou annotation

25-03-4324

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

BAPE

Résumé de la 2^e partie des audiences publiques du BAPE du 11 mars 2025

- 5 mémoires ont été déposés et 1 intervention
 - Sujets abordés : odeurs, intégration au paysage, milieux humides, contamination des eaux souterraines et le Lac-Bélec

Tous les documents sont disponibles sur le site du BAPE (audience et documents)

TRAVAUX SUR LE SITE

Réparation du broyeur

- Réusinage des dents du broyeur
- Bris sur une pompe
-

Fabrication d'un arrosoir, en cours, pour asperger un agent neutralisant sur les cellules d'enfouissement qui sera fixé sur le compacteur à déchets

APPEL D'OFFRES — CARBURANT

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'approvisionnement en carburant ;

ATTENDU la fin du contrat actuel prévu pour le 30 avril 2025 ;

ATTENDU que la Régie demande des soumissions pour la fourniture de 100 000 litres/an pour le diesel et 30 000 litres/an pour de l'essence sans plomb ainsi que trois (3) réservoirs pour stockage du carburant ;

ATTENDU que le contrat sera pour une durée de trois ans, du 1^{er} mai au 30 avril 2028 ;

ATTENDU que la Régie veut aller en appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

ATTENDU que la Régie désire aller en appel d'offres public dès le 6 mars 2025 afin d'éviter d'être en rupture de stock ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la décision de la Régie d'aller en appel d'offres public, sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour l'approvisionnement en carburant soit entérinée, et ce, selon le devis d'appel d'offres de mars 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

25-03-4325

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

LOCATION DE CAMIONS — COLLECTE COMMERCIALE DE CARTON

Demande de prix

Catégorie	Location Sauvageau	Location Enterprise
Camion 18 pieds avec monte-charge	1 598,00 \$ plus taxes	---
Camion 15 pieds avec monte-charge	---	1 998,00 \$ plus taxes

ATTENDU les besoins de la Régie pour la location de camions pour la collecte commerciale de carton ;

ATTENDU que la Régie désire signer une entente de location pour douze (12) mois ;

ATTENDU les demandes de prix ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité de louer les camions, pour la collecte commerciale de carton, auprès de Location Sauvageau, entreprise canadienne, selon les prix suivants :

Deux (2) camions de 18 pieds avec monte-charge
1 598,00 \$ plus taxes/camion

Cette dépense sera prise dans le compte :
50125 — location de machineries/camion

La dépense sera remboursée par Éco Entreprises Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4326

GESTION DES BACS — ENTENTE AVEC ÉEQ

ATTENDU la réception de prix, par ÉEQ, concernant la gestion des bacs, le 11 février 2025 et qui allait comme suit :

33,63 \$/bac — pour la distribution ou la réparation d'un bac de récupération
35,74 \$/bac — pour le remplacement d'un bac de récupération

ATTENDU que le 19 février 2025, le conseil d'administration a adopté une résolution pour devenir responsable de la gestion des bacs pour ÉEQ ;

ATTENDU que le 20 février dernier, la Régie a reçu la grille tarifaire officielle d'ÉEQ pour la gestion des bacs, et que cette dernière allait comme suit :
25,30 \$/bac — pour la distribution ou la réparation d'un bac de récupération
27,20 \$/bac — pour le remplacement d'un bac de récupération

ATTENDU la correspondance envoyée le 26 février 2025 à tous membres du conseil d'administration concernant le courriel d'ÉEQ du 20 février dernier ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a fait une demande d'accès à l'information, le 25 février 2025, afin de connaître comment ÉEQ en sont arrivés aux prix édictés dans la grille tarifaire officielle ;

ATTENDU qu'à ce jour, le directeur général et greffier-trésorier n'a reçu aucune nouvelle de la demande d'accès à l'information.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité que la Régie signe l'entente avec ÉEQ pour la gestion des bacs, mais que la Régie demande l'arbitrage concernant ce litige, selon l'annexe F – convention de médiation de notre entente de partenariat avec ÉEQ.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4327

GESTION DES BACS — ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU la résolution # 25-02-4313 : Projet pilote — Gestion des bacs ;

ATTENDU qu'en date du 20 mars 2025, la Régie a reçu la nouvelle grille tarifaire et que les montants pour la gestion des bacs de récupération vont comme suit :

25,30 \$/bac — pour la vente ou la réparation d'un bac de récupération

27,30 \$/bac — pour le remplacement d'un bac de récupération

ATTENDU que la Régie a dû revoir sa planification selon les calculs et qu'elle devra, à la suite de la réception de la grille tarifaire d'ÉEQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité que la Régie effectue la modification de la résolution # 25-02-4313 pour celle-ci :

Pour les municipalités qui désirent faire partie du projet pilote et déléguer la gestion de l'ensemble des bacs (bacs noirs, bruns et bleus), les sommes suivantes seront facturées :

34 \$/bac pour la gestion de l'ensemble des bacs (bacs noirs, bruns et bleus)

Pour les autres municipalités, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre remboursera les frais rattachés aux municipalités membres qui désirent garder la gestion des bacs de récupération, les sommes suivantes et selon les exigences d'ÉEQ :

25,30 \$/bac — pour la vente ou la réparation d'un bac de récupération

27,30 \$/bac — pour le remplacement d'un bac de récupération

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

25-03-4328

ASSURANCE — OPTIONS

ATTENDU les options que peut prendre la Régie concernant sa couverture d'assurances, et qui vont comme suit :

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie refuse les options proposées concernant la couverture sa police d'assurance.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4329

LE PERSONNEL

CHANGEMENT DE POSTES DE TRAVAIL

ATTENDU le départ à la retraite de l'employé #115 ;

ATTENDU les changements de poste de certains employés ;

ATTENDU la période d'essai ;

ATTENDU la recommandation du contremaître ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre entérine le changement de poste des employés suivants :

Numéro d'employé	Nouveau poste
Employé # 110	Journalier terrain
Employé # 139	Presse à carton
Employé # 116	Journalier à la collecte commerciale de carton
Employé # 140	Remplacement d'un congé de maternité

ADOPTÉE à l'unanimité

25-03-4330

RETRAITE — OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE

ATTENDU que M. Stéphane Leboeuf prendra sa retraite le 19 mars 2025 ;

ATTENDU était employé de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre depuis le 30 avril 2001 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets remercie M. Stéphane Leboeuf pour ses services comme opérateur de machinerie lourde, et ce, depuis le 30 avril 2001. De plus, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite à M. Stéphane Leboeuf la meilleure des chances dans ces projets futurs et lui souhaite une excellente retraite.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

25-03-4331

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

POSTE RÉGULIER — TECHNICIEN EN TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a besoin d'un technicien pour le traitement des eaux de lixiviation ;

ATTENDU la fin de la période d'essai du technicien ;

ATTENDU la recommandation du contremaître en date du 17 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité de nommer M. Michel Lafontaine au poste régulier de technicien en traitement des eaux de lixiviation, et ce, selon le salaire et les conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Continuité des chroniques environnementales à CFLO FM

Continuité des publicités de 15 secondes à CFLO FM

5 mars 2025 : visite du service de garde de la ville de Mont-Laurier

EXTRAIT DU RAPPORT DES PLAINTES CONCERNANT LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA LIÈVRE

Dépôt de l'extrait du rapport des plaintes concernant le complexe environnemental de la Lièvre.

Ledit extrait sera également déposé au comité de vigilance.

VARIA

25-03-4332

NOMINATION DU REPRÉSENTANT À TRICENTRIS

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est membre de Tricentris ;

ATTENDU que les postes des membres du conseil d'administration de Tricentris iront en élection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de reconduire M. Jean Gascon comme représentant de la Régie au conseil d'administration de Tricentris, pour une période de deux ans, et que ce dernier soit toujours un élu siégeant sur le conseil d'administration de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 21 h 15.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président